

La politique de la famille

Paris, La Découverte, collection Repères, 2002, 118 pages

Trois observateurs très avertis des politiques sociales et des évolutions familiales proposent une analyse élégante et séduisante autour de la politique familiale. D'emblée, les trois auteurs – on les appellera JC, PS et MV s'interrogent : parler de « politique familiale » a-t-il encore un sens ? La réponse est claire. Il existe un ensemble d'institutions et de prestations largement connues comme participant de/et à la politique familiale. Cependant, les réalités sur lesquelles elles prétendent agir ne sont plus les mêmes : les structures familiales se sont considérablement transformées depuis la naissance des allocations familiales. Les finalités (redistribution horizontale ou verticale ? le social ou le familial ?) ne sont pas nettes, quand elles ne sont pas foncièrement contradictoires.

Entre un système socio-fiscal particulièrement bariolé – les politiques d'emploi et d'égalité des chances – et l'hétérogénéité des mouvements familiaux et sociaux, l'émiettement institutionnel permet-il de conférer une quelconque unité à une action publique de plus en plus éclatée ? Au final, l'intitulé « politique familiale » apparaît « de plus en plus incommode ». Les auteurs préfèrent le nom de « politique de la famille » pour décrire et analyser, au regard des autres pays de l'Union européenne, le cas de la famille en tant que problème et politique publics en France.

La France présente la particularité de disposer d'une politique familiale explicite et globale. Mais si l'idée française d'une politique familiale semble y faire consensus, dès qu'il s'agit de cadrage des principes d'action, de périmètre même des politiques et de priorités des orientations, les choses deviennent plus complexes, dans un mélange de sophistications juridiques infinies et de confrontations idéologiques relativement poussées. En réalité, comme l'écrivent JC, PS et MV, « par rapport aux pays voisins, la place particulière de la politique familiale en France tient plus à la volonté d'afficher une cohérence sur ce thème qu'à la nature et à l'importance des actions entreprises ». La politique familiale à la française est plus visible, plus spécifique, plus complexe, mais pas nécessairement plus dense que dans les autres pays européens. Avec 3 % du PIB consacrés aux dépenses famille-enfants, la France figure parmi les pays européens qui consacrent des moyens importants dans ce domaine, mais sans être celui qui en affecte le plus : les pays d'Europe du Nord (Danemark, Suède, Finlande) et le Luxembourg se situent à 3,5 %.

En Europe, le terme même de politique familiale ne renvoie pas exactement à la même chose. Dans les

pays du Sud, et plus largement dans les pays de tradition catholique, il s'agit bien d'intervenir en direction de la famille. Dans les pays du Nord, majoritairement protestants, les prestations correspondent plutôt à des droits dirigés individuellement vers les enfants.

En France, à côté du « vaisseau amiral » des prestations financières, il est difficile de s'accorder sur les délimitations de la politique familiale. Des conceptions restrictives ou extensives peuvent s'opposer, tout comme d'ailleurs en ce qui concerne la famille (de la famille nucléaire à la famille étendue). En matière de protection sociale, cinq « piliers principaux » peuvent être repérés dans la sphère élargie de la politique familiale : le noyau dur des prestations familiales servies par la branche Famille de la Sécurité sociale (25 milliards d'euros en 2000) ; les mesures financées par les collectivités publiques et les entreprises pour compenser, d'une manière ou d'une autre, la charge d'enfants (20 milliards d'euros en 2000 dont les remboursements de dépense de maternité) ; certaines mesures fiscales, tel le système du quotient familial (dont l'avantage procuré est estimé à 6,5 milliards d'euros en 2000) ; des aides différées en matière de retraite (environ 10 milliards d'euros en 2000) ; des aides aux finalités connexes, telles les prestations logement ou les minima sociaux servis par les caisses d'Allocations familiales – CAF – (21 milliards d'euros en 2000).

Au total, les auteurs comptent 82 milliards d'euros consacrés, en 2000, aux familles, les prestations familiales des CAF ne représentant au mieux qu'un tiers ; le total établi par JC, PS et MV dépasse nettement les 3 % du PIB français. Ce décalage doit s'expliquer par les différences entre les regroupements de dépenses réalisés par les trois auteurs et par Eurostat.

Au-delà des chiffres, il est difficile et même impossible, aujourd'hui, de s'accorder sur une définition incontestée de la famille (ou des familles). L'intervention publique se fonde sur des convictions différentes, voire opposées, quand il s'agit du fait familial. D'aucuns y voient surtout une aspiration à l'émancipation et à l'individualisation. D'autres y soulignent des nécessités d'institution et de restauration.

Visant à « comprendre la politique de la famille en France et sa spécificité par rapport aux autres pays européens », les auteurs replacent le cas français dans une perspective historique fouillée. La politique de la famille est en tension autour du triple modèle IEP (on propose le sigle, pour Institution, Émancipation, Protection). Ces trois dimensions

traversent l'histoire et constituent une sorte de matrice de la politique de la famille à la française.

Historiquement et chrétiennement, la famille est institution. Elle est envisagée comme socle du lien social. À ce titre, le familialisme commande une intervention forte de l'État dans un souci de préservation. Parallèlement, les natalistes souhaitent voir développer tous les moyens pouvant faire augmenter la fécondité. Au holisme familialiste s'oppose l'individualisme démocratique. La famille est également lieu d'émancipation et l'individu peut s'émanciper de la famille. L'unité de compte n'est plus l'entité famille, mais l'individu membre, entre autres, d'une famille. La Révolution ébauche cette affirmation. C'est dans les années soixante-dix que la « famille individualiste et relationnelle » prend tout son essor. Le couple ne passe plus par le mariage, la procréation est choisie, la biactivité est valorisée et encouragée (mais pas par toutes les prestations...). La question de la famille se joue aussi sur la scène plus large des risques sociaux. La famille devient alors protection. Du catholicisme social aux bureaucraties publiques contemporaines, la prise en compte de la famille – notamment à travers les sur-salaires familiaux qui deviendront les allocations familiales – permet d'assurer et de promouvoir l'intégration sociale.

Ces trois dimensions IEP – ces trois « référentiels » – se mêlent et se combinent au cours des deux derniers siècles. Cependant, la période contemporaine connaît des inflexions particulières. L'action publique se trouve en tension entre l'individu et la famille, entre le social et le familial, entre la redistribution horizontale et la redistribution verticale. Au cours des dernières décennies, la famille s'est radicalement transformée. Elle ne s'établit plus nécessairement sur le mariage et le Code civil. La famille est plus relationnelle qu'institutionnelle. Le modèle traditionnel de la famille hiérarchique s'efface relativement, tandis que les questions de vie privée (par exemple, les tâches ménagères) deviennent de plus en plus des questions publiques.

Les auteurs soulignent ce « paradoxe démocratique » selon lequel pendant deux siècles les droits de l'homme ont « fait bon ménage avec l'inégalité entre les sexes ». Et si « le prix à payer pour la modernité n'est pas le même dans tous les milieux sociaux », la vie privée se démocratise progressivement en devenant une question centrale de la politique de la famille. Les mouvements féministes, puis les mouvements homosexuels, joueront un rôle central pour refaire du privé une question politique, non plus pour imposer des normes mais, au contraire, pour autoriser une liberté plus grande. JC, PS et MV insistent sur ce mouvement d'indivi-

dualisation et de démocratisation. Ils n'en repèrent pas moins l'écart qui peut se creuser entre les aspirations libérales et individualistes des classes moyennes et aisées, en termes de comportements familiaux et éducatifs, et le contrôle social accru qui paraît de plus en plus devoir s'imposer aux familles et aux jeunes les plus modestes.

Comme « risque social » actualisé, la famille est confrontée aux défis de la monoparentalité, de la dépendance, ou encore du problème de la fonction parentale dans des structures familiales plus égalitaires. Observant la facture des organisations en place face à ces défis, les auteurs constatent un « émiettement des frontières institutionnelles anciennes ». Plus loin, ils décrivent le décalage entre les fondements traditionnels de la politique de la famille et les nouvelles attentes et aspirations. À cet égard, ils se demandent si une politique spécifique est encore nécessaire. Il est en tout cas clair, à leurs yeux, que certains pans de l'action publique sociale à la française doivent être rapprochés et même fondus. C'est le cas, par exemple, de tout ce qui peut concerner les droits des femmes, dont les structures administratives spécifiques coexistent avec l'appareil administrato-politique consacré à la famille. Il y a là une sorte de « schizophrénie ».

En conclusion, pour JC, PS et MV, trois transformations majeures affectent en profondeur la question familiale, tout en lui conférant toujours une dimension essentiellement politique : la famille s'est démocratisée, avec une égalisation des rapports de sexe et un rapprochement des sphères domestiques et politiques ; la politique familiale s'est, dans une certaine mesure, « désétatisée » avec un État qui n'est plus aussi unilatéral dans la diffusion des normes et avec la nécessité de développer partout du compromis, de l'écoute, de la médiation ; la question familiale s'est « dénationalisée » avec la montée en puissance des régulations et des incitations européennes, dans un contexte d'homogénéisation des comportements privés.

Partout se profile une politique qui n'est plus strictement une politique de la famille, mais tout à la fois une politique de l'emploi, de la vie privée, du genre, du soin (des enfants et des personnes âgées). En France, la « politique familiale » se trouve désormais irriguée et traversée par tant d'autres domaines, qu'une autre appellation n'est pas illégitime. D'ailleurs, à titre plus qu'anecdotique, sur le site très officiel de La Documentation française, on ne trouve pas un dossier sur la politique familiale mais sur la politique de la famille (http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossier_polpublic/famille/index.shtml). Au final, les auteurs offrent, à trois mains, un vrai « Repère » (1), contenant autant une synthèse

(1) Parmi les autres ouvrages de cette collection, autour de la famille, voir Cicchelli-Pugeault C. et Cicchelli V., 1998, *Les Théories sociologiques de la famille*, Paris, La Découverte, coll. Repères. Voir également le compte rendu dans *Recherches et Prévisions*, 2000, n° 60, pp. 141-143.

descriptive des mécanismes en place qu'une thèse sur les évolutions à l'œuvre. Le néophyte comme le spécialiste – qui discernera quelques détails et directions à discuter (2) – trouveront, outre des encadrés très clairs et très riches sur les prestations, les évolutions du droit civil, les mouvements familiaux, des condensés des analyses et débats portant sur la parité domestique et professionnelle, la question de l'enfant, la responsabilisation des familles, les nouvelles problématiques et les nouvelles régulations des temps sociaux, les influences

réciroques des mesures visant la famille et des mesures concernant l'emploi, les conflits entre principes de justice, les effets redistributifs, les changements dans les organisations familiales, la libéralisation du droit civil parallèle à la densification du droit social. On le voit, la matière est riche. Des mutations de la sphère privée aux interrogations sur les fondements de l'intervention publique, ce court ouvrage est appelé à faire référence.

Julien Damon

Elisabeth Roudinesco

La famille en désordre

Fayard, 2002, 243 pages

Elisabeth Roudinesco, psychanalyste, s'interroge sur l'état actuel de l'institution familiale qu'elle décrit comme paradoxal. En effet, que penser du désir d'intégration des homosexuels qui revendiquent le droit au mariage, à l'adoption et à la procréation médicalement assistée – normes autrefois honnies et violemment contestées – alors qu'ils ont gagné le droit à la différence ? Pour l'auteur, ce désir homosexuel est le révélateur du trouble profond que notre époque génère à propos de la famille et du désordre dont elle semble atteinte aujourd'hui.

La thèse de E. Roudinesco est très bien exposée dans son avant-propos : « Fondée pendant des siècles sur la souveraineté divine du père, la famille occidentale a été défiée, au XVII^e siècle, par l'irruption du féminin. C'est alors qu'elle s'est transformée, avec l'avènement de la bourgeoisie, en une cellule biologique qui accordait à la maternité une place centrale. Le nouvel ordre familial parvint à endiguer la menace que représentait cette irruption du féminin, au prix de la mise en cause de l'ancienne puissance patriarcale. À partir du déclin de celle-ci, dont Freud se fit le témoin et le principal théoricien en revisitant l'histoire d'Œdipe et d'Hamlet, s'amorça un processus d'émancipation qui permit aux femmes d'affirmer leur différence, aux enfants d'être regardés comme des sujets et aux invertis de se normaliser. Ce mouvement généra une angoisse et un désordre spécifiques, liés à la terreur de l'abolition des sexes, avec, au bout du chemin, la perspective d'une dissolution de la famille ».

Pour illustrer sa thèse, l'auteur retrace l'évolution de la famille occidentale depuis les mythes grecs en y

intégrant des analyses anthropologiques d'autres cultures afin de dégager les permanences et les changements. La famille a « toujours été définie comme un ensemble de personnes liées entre elles par le mariage et la filiation ou encore par la succession des individus descendant les uns des autres » et est un phénomène universel dont l'un des invariants est la prohibition de l'inceste. L'existence de ces deux ordres, biologique et symbolique, a été la source d'une variation infinie des modalités de l'organisation familiale. Deux approches du fait familial sont possibles : la première, sociologique, historique ou psychanalytique privilégie l'étude verticale des filiations et des générations ; la seconde, plus anthropologique, s'occupe surtout de la description horizontale, structurale ou comparative des alliances et emploie le mot « parenté » plutôt que « famille ».

E. Roudinesco distingue trois grandes périodes dans l'évolution de la famille : la famille « traditionnelle » qui sert avant tout à assurer la transmission d'un patrimoine, soumise à l'autorité patriarcale ; la famille « moderne » qui s'impose entre la fin du XVIII^e siècle et le milieu du XX^e siècle, fondée sur l'amour et la division du travail et sur l'autorité entre époux ; la famille « contemporaine », à partir des années soixante, unissant pour une durée relative deux individus en quête de relations intimes ou d'épanouissement sexuel où la dévolution de l'autorité devient de plus en plus problématique. « À la famille autoritaire de jadis, à celle triomphale de naguère, succéda la famille mutilée d'aujourd'hui » L'auteur reprend, chapitre par chapitre, l'évolution

(2) Dans ce jeu, on peut noter que la question de la « conciliation » travail-famille ne date pas du milieu des années quatre-vingt. Dès les années soixante-dix, la question était à l'ordre du jour. Un des objectifs de la « nouvelle politique familiale » décrite, en 1976, dans le cadre du VII^e Plan, était de « donner aux deux parents la possibilité de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale ».

des représentations des figures familiales. Le premier chapitre, intitulé « Dieu le père », décrit « le père du temps jadis, incarnation familiale de Dieu, maître des familles qui règne sur le corps des femmes et décide des châtements infligés aux enfants ». La domination du père est analysée dans le droit romain, dans la mythologie grecque, dans le christianisme (à travers le don du nom), à l'époque médiévale (par la figure du monarque de droit divin), au XVI^e siècle où s'exprime la frayeur du féminin, source de désordre, et jusqu'à la fin du XIX^e siècle malgré la grande fracture de la révolution de 1789 où la puissance paternelle a été dénoncée et rendue visible par le régicide de Louis XVI. E. Roudinesco analyse ensuite « L'irruption de féminin » qui se manifeste à la fin du XIX^e siècle avec la polémique autour de la question du patriarcat (l'autorité paternelle) et du matriarcat (le pouvoir des mères). Le père cesse, en effet, d'être le véhicule unique de la transmission psychique et charnelle et partage ce rôle avec la mère. Le père est reconduit dans sa fonction d'autorité (le *paterfamilias*) mais assujettie à celle de l'État qui se porte garant (lois sur la déchéance paternelle en 1889, abolition de la correction paternelle en 1935). Le *paterfamilias* se substitue à la figure du « Dieu le père », le mariage change de nature et devient un contrat librement consenti, la famille devient – selon Friedrich Hegel – l'une des structures de base de la société.

Les idéaux égalitaires de la Révolution sont critiqués car jugés responsables d'un relâchement des mœurs et d'une féminisation de la société. Les travaux de Frédéric Le Play sur les familles ouvrières et ceux de Johann Jakob Bachofen sur l'évolution des structures familiales tentent de montrer l'importance de l'autorité patriarcale dans une société civilisée.

Pour E. Roudinesco, le troisième chapitre « Qui a tué le père ? » est l'occasion d'exposer les travaux de Sigmund Freud qui l'ont conduit à la découverte du complexe d'Oedipe dont l'influence a été considérable sur la représentation de la vie familiale du XX^e siècle. L'auteur rappelle les faits racontés dans la tragédie de Sophocle, sortie de l'oubli par Friedrich Nietzsche pour lutter contre les prétentions positivistes des sciences et de la psychologie médicale. Pour S. Freud, cette histoire évoque celle d'Hamlet et celle des dieux grecs fondateurs de l'univers. E. Roudinesco raconte comment S. Freud, en voulant transposer le mythe du meurtre du père par le fils dans la société de son époque afin d'illustrer le déclin nécessaire de l'ancienne tyrannie patriarcale, a réinterprété la pièce de Sophocle en la distordant quelque peu dans un sens favorable à sa thèse. E. Roudinesco pense que « Freud réinventa Œdipe pour répondre de façon rationnelle à la terreur de l'irruption du féminin et à la hantise de l'effacement de la différence sexuelle qui avait saisi la société européenne de la fin du siècle, au moment où s'éteignaient à Vienne la puissance et la gloire des der-

nières monarchies impériales ». Le mythe reconverti en complexe attribuait à l'inconscient la place de la souveraineté perdue par Dieu le père pour y faire régner la loi de la différence, entre générations et entre sexes.

Dans le chapitre suivant, l'auteur poursuit son travail archéologique sur l'élaboration de la pensée de S. Freud et sur la façon dont il a démontré de quoi « le fils est coupable non pas du meurtre du père mais du désir de ce meurtre et du désir de désirer sa mère ». Il s'est servi de l'histoire de Hamlet et des frères Karamazov, le roman de Dostoïevski. Au travers de deux autres œuvres de S. Freud, *Totem et Tabou* et *L'Homme Moïse*, E. Roudinesco poursuit son analyse. Ces deux ouvrages majeurs ont permis à S. Freud de compléter sa saga familiale en démontrant pourquoi il fallait tuer le père. « Freud apportait ainsi au monde occidental une théorie anthropologique de la famille et de la société fondée sur deux éléments majeurs : la culpabilité, la loi morale » et inscrivait la famille au cœur d'un nouvel ordre symbolique incarné par la figure du patriarche mutilé.

Dans le cinquième chapitre intitulé « Le patriarche mutilé », E. Roudinesco rappelle les perceptions contradictoires de la conception freudienne de la famille : « par les libertaires et les féministes comme une tentative de sauvetage de la famille patriarcale ; par les conservateurs, comme un projet de destruction pansexualiste de la famille et de l'État ; par les psychanalystes comme un modèle psychologique capable de restaurer un ordre familial normalisant ». Pour l'auteur, la conception freudienne de la famille est le paradigme de la famille affective contemporaine. En effet, « le nouvel ordre symbolique dont Freud s'était voulu le porte-parole fut bientôt érigé en principe civilisateur et laïque », moins coercitif que le pouvoir patriarcal et plus rigoureux dans sa volonté d'imposer à la société sa légitimité. De nombreuses mesures législatives ont entériné le déclin de la fonction paternelle au profit d'une autorité parentale partagée. Les premières analyses sérologiques ont permis, en outre, d'apporter la preuve de la non-paternité et de dissocier la nomination et l'engendrement, la légalisation de l'avortement a donné aux femmes la maîtrise de la procréation. Il s'ensuit « le déclin de la puissance paternelle qui eut pour effet de transformer la famille en une forteresse affective repliée sur des intérêts privés », une nouvelle organisation de la famille autour de l'enfant, étudiée non seulement par les psychanalystes (Sigmund Freud, Mélanie Klein, Donald Woods Winnicott, Jacques Lacan) mais aussi par les sociologues (Émile Durkheim) et les anthropologues.

Dans le chapitre « Les femmes ont un sexe », E. Roudinesco analyse les relations de domination, d'égalité ou d'inégalité entre les hommes et les femmes, qui ont été diversement appréhendées dans le temps selon que la primauté était accordée au sexe (approche biologique) ou au genre (approche

culturelle ou identitaire privilégiant la place qu'ils occupent dans la société). La querelle du genre et du sexe a opposé, à plusieurs reprises, les partisans du primat de l'universel qui domine jusqu'au XVIII^e siècle, aux adeptes du primat de la différence.

L'auteur suit le parcours sinueux de cette guerre, identifiant les principales étapes, depuis Aristote et sa théorie du sexe unique, passant par les philosophes du XVII^e et XVIII^e siècles, la révolution française, les théories freudiennes, les effets émancipateurs par rapport à la domination masculine des deux guerres mondiales qui ont contraint les femmes à travailler, le nazisme, le moment fort que constitue la parution de *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir faisant la synthèse des mouvements et redonnant un sexe à la femme, jusqu'à la réévaluation postmoderne de la question sexuelle aux États-Unis et la « queer theory » (1), révélatrice de la crise identitaire aiguë de la société américaine.

Dans le chapitre « La puissance des mères », l'auteur revient sur les étapes de la maîtrise de la procréation par les femmes, la banalisation du divorce, la désacralisation du mariage. La famille n'est plus regardée seulement comme une structure de la parenté mais comme un lieu de pouvoir décentralisé à visages multiples (familles coparentales, recomposées, biparentales, multiparentales, monoparentales) correspondant à un nouveau mode de conceptualisation de la famille. La famille « horizontale et multiple » s'est substituée à la définition d'une essence spirituelle, biologique, ou anthropologique de la famille fondée sur le genre et le sexe ou sur les lois de la parenté et à celle existentielle fondée sur le mythe oedipien. Disséquée par les experts sollicités par l'État, l'étude de la parentalité dans les années soixante-dix aboutit, selon E. Roudinesco, à un désastre : la réduction de la famille à une entreprise de planification juridico-comportementale au lieu de la configuration romanesque et mythique qui avait nourri tous les discours.

C'est dans ce contexte que sont apparues les premières expériences d'homoparentalité, mouvement à la fois transgressif et moralisateur, rendu possible par les progrès scientifiques de l'insémination artificielle et de la procréation médicalement assistée (PMA), la fécondation in vitro et le transfert d'embryon (FIVET), les mères porteuses, le clonage. Les mères sont devenues détentrices d'un pouvoir « exorbitant ». Le clonage reproductif, pratique « aberrante » autorisée à l'étranger, a été l'occasion de relancer le débat sur le bien-fondé de l'accouchement « sous X » et de l'anonymat du donneur.

La famille horizontale et fraternelle de la fin du siècle repose sur une image de plus en plus troublée de l'ordre symbolique : on assiste à un véritable renversement des rôles, les nouveaux pères jouant un

rôle maternant au moment où les femmes ne sont plus contraintes d'être mères, le modèle familial devient accessible à ceux qui en étaient exclus : les homosexuels.

Le dernier chapitre, « La famille à venir », part de la revendication homosexuelle de devenir parent. Les homosexuels ont toujours eu la possibilité de fonder une famille à condition de séparer leurs pratiques sexuelles des actes de reproduction. Le scandale est leur refus de se plier aux règles de la procréation naturelle. E. Roudinesco analyse l'évolution des différentes représentations de l'homosexualité, chez S. Freud, les sexologues, les psychiatres jusqu'au retrait de la liste des maladies mentales, en 1974, et sa dépénalisation, en 1982, en France. La question a provoqué des controverses et des débats houleux au sein des psychanalystes tout au long du siècle. Le vote du PACS a entraîné des réactions violentes de certains psychanalystes qui y voyaient une désymbolisation de l'ordre social et une nouvelle tentative d'effacement de la différence sexuelle (Pierre Legendre, par exemple). Mais au moment où les homosexuels finissaient de conquérir leur liberté, le sida a dramatisé leur situation... « Et c'est alors qu'émergera de façon beaucoup plus massive, notamment pour les hommes, le désir d'engendrer et de transmettre une histoire en s'adaptant à la structure familiale de l'époque, une structure déconstruite, médicalisée, éclatée, expertisée, livrée à la puissance maternelle ».

L'auteur avance une conclusion optimiste : « la famille contemporaine, horizontale et en réseaux, se porte plutôt bien et assure correctement la reproduction des générations ». Certes le principe d'autorité sur lequel elle repose est en crise, mais la famille paraît, seule, capable de favoriser l'émergence d'un nouvel ordre symbolique à condition, toutefois, d'être une nouvelle fois réinventée.

Cet essai est foisonnant, très vivant, riche en idées et pistes de réflexion, truffé de références, et ne concerne pas seulement le domaine de la psychanalyse. Néanmoins, son accès n'est pas toujours d'une lecture facile. Il est vrai, l'objectif de l'auteur est ambitieux : resituer les apports de la psychanalyse – abordée parfois de façon très technique – dans l'évolution de la société et de la famille européenne et nord-américaine depuis l'antiquité, par rapport aux travaux des disciplines scientifiques voisines (histoire, anthropologie, psychiatrie, psychologie) et à l'évolution législative, sociale et économique de la société.

Danièle Debordeaux,
CNAF – Direction des prestations familiales

(1) « Conception de la sexualité qui rejette à la fois le sexe biologique et le sexe social, chaque individu pouvant adopter à tout moment la position de l'un ou l'autre sexe ».

Déclin de la morale ? Déclin des valeurs ?

Paris, PUF, 2002, 114 pages

Les valeurs sont en vogue. Données, enquêtes et analyses s'accumulent (1). Dans ce domaine, le court ouvrage de Raymond Boudon (2) a la qualité de la concision percutante. Il décrit et interprète clairement le maintien et l'évolution des valeurs, en soulignant la discordance entre l'opinion publique et l'opinion des intellectuels ou des médias (qui suivent ces intellectuels).

Comme le note d'emblée l'auteur, le pessimisme est généralement de mise quand il s'agit de valeurs et de morale, tant dans les discussions de café (c'est le « y'a plus de valeur M'sieurs Dames ») que dans les discussions de savant (c'est le « tout se vaut » de certaines épistémologies). De nombreux experts ont bien relevé le passage d'une société industrielle à une société post-industrielle. Famille, travail, école, justice n'ont plus la même place et ne jouent plus le même rôle. Dans un monde où espace public et espace privé sont de plus en plus disjoints, il se pourrait qu'il n'y ait pas de valeurs communes au public et au privé. Dans ses différents cercles d'appartenance, dans ses différentes « cités », l'individu pourrait choisir son propre système de valeurs, sans noyau dur.

L'individu post-industriel, ou postmoderne, pourrait être totalement libre de ses choix de valeurs et interdire aux différents organes collectifs (dont l'école) de s'inquiéter des valeurs, devenues irrémédiablement contingentes et fonctionnelles. Morale, vérité et justice seraient des notions périmées dans un contexte relativiste où les valeurs seraient essentiellement une affaire d'ordre privé.

R. Boudon relit les grandes sociologies à la mode du moment : Ulrich Beck et sa "société du risque" s'opposant à la sûreté de la société industrielle, Anthony Giddens et sa "théorie de la modernité" qui insiste sur la profonde discontinuité entre hier et aujourd'hui. Ces auteurs et leurs théories ont en commun d'imputer à la globalisation un « dérèglement des boussoles morales », marque d'une rupture radicale entre modernité et post-modernité, et fondement d'une privatisation des valeurs.

Pour autant, si on prête attention avec sérieux à ce que pense les gens, constate-t-on véritablement

déclin de la morale et déclin des valeurs ? Globalement, plus que cassure et rupture, il y a reprise et approfondissement. Pour R. Boudon, le nihilisme et la fin des valeurs, présentés comme caractéristiques de la post-modernité, sont de « simples vues de l'esprit ». Bien entendu, des variations sont tout à fait nettes entre les âges, entre les générations, entre les niveaux d'éducation. Les jeunes contestent plus l'autorité que les anciens, mais non pas en fonction d'un refus en soi de l'autorité, mais dans un souci affirmé de voir respectée la dignité de l'individu. Plutôt qu'une généralisation du scepticisme, on peut remarquer le développement de l'esprit critique. La dignité d'autrui devient une valeur dominante à l'aune de laquelle sont appréciés les comportements. Mais on est bien loin de la disparition du sens des valeurs.

L'auteur s'appuie sur les enquêtes relatives aux valeurs mondiales, conduites par Ronald Inglehart, qui portent sur plus de quarante pays représentant 70 % de la population mondiale, où ont été recueillies des réponses à un questionnaire envoyé à un échantillon représentatif d'habitants (3). Le travail réalisé a consisté à reprendre ces données (qui datent d'une dizaine d'années) et a cherché à mettre au jour les systèmes de raisons, modulés en fonction des contextes, permettant d'expliquer les réponses. L'analyse secondaire et l'interprétation portent sur sept pays occidentaux, la France, l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne, la Suède, les États-Unis, le Canada et l'Italie.

Des données réunies par R. Inglehart, R. Boudon discerne une évolution des sociétés occidentales dans le sens d'un approfondissement de l'individualisme et de la rationalisation des valeurs. À partir d'une grille de lecture renseignée aux sources d'Émile Durkheim et de Max Weber, un « programme fondamental » de valorisation de l'individu est ici mis en évidence et illustré. Loin de disparaître et de décliner, les valeurs demeurent, en se transformant dans le sens d'une élévation de l'idée générale d'égalité de dignité de tous. Les valeurs – classiques – sont persistantes et structurées.

Pour une majorité de jeunes, la famille est une

(1) Parmi les productions récentes les plus intéressantes, et que R. Boudon cite également, voir Bréchon P. (dir.), 2000, **Les valeurs des Français. Évolutions de 1980 à 2000**, Paris, Armand Colin ; Galland O. et Bernard Roudet B. (dir.), 2001, **Les valeurs des jeunes. Tendances en France depuis 20 ans**, Paris, L'Harmattan. Pour une synthèse, voir Galland O., Lemel Y. et Tchernia J.-F., 2002, **Les valeurs en France, Données sociales**, Paris, INSEE.

(2) Une version plus resserrée de ce texte a déjà été publiée dans **Commentaire** (2002, n° 97). Il s'inscrit dans un projet de recherche plus global de l'auteur. Voir, par exemple, Boudon R., 1998, **Le sens des valeurs**, Paris, PUF.

(3) Voir Inglehart R. et al., 1998, **Human values and beliefs. A cross-cultural sourcebook**, Ann Arbor, University of Michigan Press. Autour du post-matérialisme, voir également Inglehart R., 1997, **Modernization and postmodernization. Cultural, Economic and political change**, Princeton, Princeton University Press, ainsi que la contribution de Herpin N., 2002, Post-matérialisme et structure des opinions sur la famille, dans le numéro spécial de **Futuribles** « Les valeurs des Européens », n° 277.

valeur forte. On observe, généralement, peu de différences chez leurs aînés. Ainsi, on ne peut aucunement parler de discontinuité entre les générations mais, au contraire, être frappé par le maintien de la valeur « famille » chez les jeunes. Il en est de même pour le mariage ou pour la fidélité conjugale.

L'affirmation de certaines valeurs est plus forte chez les jeunes, et certaines évolutions apparaissent convergentes d'un pays à l'autre. Il est certain qu'on observe des évolutions, mais elles sont bien plus continues que brutales. Pour R. Boudon, « Elles ne traduisent pas une disparition du sens des valeurs, mais plutôt des changements traduisant des pondérations différentes des valeurs ». Dans le cas du travail, par exemple, les valeurs sont toujours fortes, même si on y recherche davantage un épanouissement personnel qu'une source d'avantages matériels (cette réponse progressant en fonction du niveau d'instruction). Dans le travail au quotidien, on ne rejette pas l'autorité absolument, mais on refuse d'obéir aveuglément. Ceci traduit une exigence de respect de l'individu.

Au sujet de la démocratie, les données suggèrent non pas un affaïssissement des croyances dans ses vertus, mais plutôt une « déception critique ». Sans que l'intérêt pour la politique ne s'atténue véritablement, on observe une augmentation du désir de participation politique, certes par d'autres voies que le vote traditionnel (les jeunes sont davantage prêts au boycott, aux grèves illégales, aux manifestations, etc.) (4). Sur le plan de la religion (qui accuse un réel recul, sauf chez les Américains), comme sur celui du bien et du mal, les tabous et les interdits s'effacent progressivement, tandis que se renforce discussion et délibération. Il y a là un processus de rationalisation, les notions religieuses étant plus souvent prises au second degré, les principes tout faits étant modulés en fonction des circonstances.

Au total, on ne peut qu'observer l'existence de hiérarchies de valeurs perçues comme fondées et valides. En outre, quand on interroge les gens sur les valeurs à transmettre aux enfants, il s'agit, grosso modo, des mêmes d'une génération à l'autre (responsabilité, goût du travail, etc.). Tendanciellement, cependant, les valeurs insistant sur l'autonomie sont surtout mises en avant, par rapport aux valeurs impliquant une soumission (sens de l'épargne, transmission des bonnes manières).

Certains exemples sont examinés de plus près. En matière d'interruption volontaire de grossesse (IVG),

l'acceptation est plus ou moins élevée selon les pays. Mais, dans tous les contextes, il y a une forte variation de cette acceptation en fonction des motifs de l'interruption (santé de la mère, probabilité d'enfant handicapé, célibat de la mère, refus de la mère d'avoir un enfant). Des divers degrés nationaux de religiosité ressortent des différences d'un pays à l'autre, mais on observe partout une hiérarchisation des motifs. Même si la tolérance à son égard est grandissante, l'IVG ne peut se justifier aussi aisément par des raisons socio-économiques que par des raisons médicales. Pour R. Boudon, l'IVG est loin d'être considérée comme une affaire privée. Elle est exposée au jugement moral des tiers, avec en trame l'idée selon laquelle il y a toujours de bons et de moins bons motifs.

Les permanences, comme les changements structurés et convergents concernant les valeurs peuvent s'interpréter par la progression historique du principe de respect de la personne, sorte de clé de lecture du monde occidental, avec ses exagérations et ses effets pervers (inflation des droits, niérisation de certaines corrélations entre liberté d'expression et valorisation de toute déviance, vulgarité célébrée de certaines productions « avant-gardistes »).

R. Boudon se fait plus polémiste, même si rigoureusement logique, quand il critique la musique moderne (dodécaphonisme, il est vrai difficilement audible), le succès contemporain des ouvrages graveleux érigés en « littérature » postmoderne, ou encore les succès des intellectuels « prolétariotes » qui expliquent la misère par un complot des « puissants ». Au-delà de ce ton un peu plus politique sur la fin, et d'un mode de présentation des données (en notes de bas de page) parfois laborieux à parcourir, ce livre apporte des éléments cruciaux. R. Boudon propose une réfutation difficilement discutable des théories qui appuient l'idée d'une discontinuité entre modernité et post-modernité se traduisant par une disparition des valeurs.

L'auteur rappelle également combien il est important de rapprocher théories sur les gens et opinions des gens, et qu'à ce titre, sondages et enquêtes sociologiques sont des instruments essentiels de la démocratie, permettant de distinguer, d'une part, les idéologies de minorités actives et, d'autre part, l'opinion des citoyens.

Julien Damon

(4) Sur ces points, et l'émergence en France du « citoyen critique », voir Grunberg G., Mayer N. et Sniderman M. P. (dir.), 2002, La démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français, Paris, Presses de Sciences-Po.

Les démarieurs. Enquête sur les nouvelles pratiques du divorce

La Découverte, collection Alternatives sociales, 2002, 195 pages

Le divorce est un élément structurel des unions contemporaines qui a connu, ces dernières années, une évolution quand la priorité a été donnée à la recherche de solutions amiables élaborées par les conjoints. Ce phénomène n'a pas réglé les conflits aigus, évité les ruptures entre le père et les enfants. Les professionnels du droit et de la famille ont réagi à ces difficultés en adoptant de nouvelles idées et pratiques. Cette prise de conscience a conduit à préciser les attentes des divorçants, en particulier de leur responsabilité conjointe dans la prise en charge de leurs enfants aux niveaux affectif, pratique et économique.

À travers la modernisation de l'action des professions en place et l'apparition de nouveaux spécialistes, des savoir-faire se sont constitués, un intérêt accru et un soutien actif aux relations familiales se sont manifestés.

L'ouvrage s'attache à l'analyse de ces transformations. Le « mariage arrangé » est devenu obsolète. Les « marieuses », qui mettaient leurs compétences au service des familles, n'existent plus. En revanche, aujourd'hui, on a affaire à de nouveaux personnages, les « démarieurs », qui déploient leurs compétences et leur énergie afin que les séparations puissent advenir sans rompre les liens entre parents et enfants.

Ces démarieurs – magistrats, avocats, médiateurs, etc – sont soumis aux demandes et attentes des membres de la famille. Les conceptions et prestations apportées aux problèmes par ces professionnels sont l'expression de positions qu'ils prennent pour rester « en phase » avec la mutation de la famille. Le changement du régime du divorce a amené un ensemble de règles sociales et familiales qui organise les représentations et les pratiques des conjoints divorçants. Pour autant, leur mise en œuvre dans les situations de rupture ne va pas de soi. Il existe plusieurs façons de divorcer. Tout d'abord, le divorce peut se faire à l'amiable, décision évoquée par l'un et acceptée par l'autre. La décision de séparation est parfois différée et entraîne le recours à des spécialistes. Le couple essaie de protéger les intérêts des enfants. Ils s'adressent aux professionnels pour voir leur solution mise en place. Ensuite, le divorce peut être imposé au conjoint : il s'agit du conjoint qui se libère d'une union jugée peu satisfaisante. Face à un conjoint passif, le divorçant cherche à introduire une négociation. Les parties attendent du professionnel qu'il facilite les discussions et entérine les concessions faites. Face à une réaction violente de la partie adverse, les relations sont plus conflictuelles. Le recours à l'institu-

tion judiciaire est alors utilisé pour obtenir ce que le divorçant recherche aux dépens de l'autre partie. Les avocats sont souvent amenés à faire des propositions qui protègent le divorçant.

Enfin, la négociation est impossible quand le divorçant est victime du divorce. Selon le sexe, les cas sont différents. Certaines femmes subissent le divorce et attendent une reconnaissance du tort qui leur a été fait et demandent une réparation sur le plan symbolique et/ou matériel. Dans ces situations, les enfants restent avec leur mère. Le conjoint, souvent engagé dans une nouvelle relation, marque peu d'intérêt pour eux. Les questions matérielles donnent lieu à des actions agressives. Pour les hommes, quittés par leur femme, la perte est différente : ils se trouvent mis à l'écart de leur famille et perdent souvent contact avec leurs enfants, ce qui a souvent pour effet de détruire leur vie professionnelle et sociale. Ils demandent alors aux instances d'être restaurés dans leur place de père. Souvent, ces hommes se tournent vers des associations de pères. Les modalités selon lesquelles la rupture est vécue dépendent des conceptions et des ressources mises en œuvre par les membres de la famille pour assurer la cohésion du groupe et gérer ses activités. On peut distinguer deux groupes de familles. Dans le premier groupe, les familles sont organisées selon un mode associatif ; elles sont marquées par le primat du « JE », la différenciation et l'autonomie des individus. Les conjoints négocient la répartition des temps et des activités. Chacun à sa place dans cette organisation. Quand la rupture survient, les parents s'accordent plus facilement – et maintiennent plus aisément – des liens après la séparation. Dans le deuxième groupe, les familles sont de type « fusionnel » ; elles sont marquées par le primat du « NOUS », et l'interdépendance des individus. Elles accordent une valeur centrale à la pérennité des relations et à l'adhésion aux valeurs communes. Les pratiques accomplies en commun sont valorisées. La séparation des parents est une remise en cause de tout le fonctionnement familial. Celui qui part laisse une famille incomplète.

Parmi les professionnels du divorce, le juge est un personnage central. Face à des conjoints parvenus à des solutions consensuelles avant la comparution, le juge vérifie la réalité de l'accord. Les divorçants montrent la volonté commune de la séparation. Dans ce genre d'affaire, leurs échanges avec le juge sont très réglés et maîtrisés. L'avocat intervient peu ou pas du tout.

Quand les conjoints n'ont pas réglé tous les aspects de leur divorce, des échanges conflictuels éclatent.

Le juge est davantage impliqué. Les avocats interviennent pour apporter des informations, soutenir le point de vue de leur client ou argumenter avec le juge. Ce dernier joue un rôle central dans ces avancées vers le règlement du divorce. Il se montre persuasif, incite les conjoints à expérimenter des solutions permettant de dépasser le conflit, utilise aussi les menaces et les mises en garde. Le juge ne cache pas qu'il détient l'autorité.

Le second intervenant est l'avocat : souvent, le client qui consulte ne sait pas s'il veut engager une action en justice. Pour connaître son client, l'avocat pose des questions afin de savoir si les raisons du divorce sont suffisamment profondes. Il anticipe aussi les réactions éventuelles du conjoint et prévoit les problèmes qui pourraient survenir dans la détermination des droits des parents. Son rôle consiste à susciter chez ses clients une prise de conscience de leur propre position vis-à-vis du divorce. L'avocat assume différents rôles : il donne des informations et des conseils juridiques sur le divorce et les procédures envisageables, il permet à ses clients d'analyser leur situation dans le cas d'un divorce, il leur apporte un soutien moral. Souvent, l'avocat sert de révélateur en contribuant à transformer la compréhension de la situation.

Le rôle de l'avocat diffère lorsque le client a une demande précise. Il se présente seul ou en couple pour trouver des solutions adéquates et leur donner une forme juridique. Le travail de l'avocat consiste alors à rassurer les clients sur le bien-fondé de la décision qu'ils ont prise et à discuter les arrangements pratiques qu'ils préconisent. Lorsque le client se trouve dans un conflit aigu, l'avocat développe une autre attitude. Il explique à son client la ligne de conduite à suivre et discute les alternatives en présence. Pour définir les actions à entreprendre, il cherche à saisir la ligne suivie par l'autre partie. Une fois déterminée la ligne de conduite, l'avocat a besoin de la collaboration active de son client pour réunir des preuves.

La médiation familiale s'est développée en quinze ans pour se voir reconnaître, en 2001, le statut d'une profession. Elle correspond aux attentes du traitement des ruptures familiales. Elle se veut « alternative » par rapport à la « justice imposée » et son objectif est de changer les modalités de décision du champ légal. Pour les médiateurs, il s'agit de donner une image plus positive de la rupture familiale en insistant sur la responsabilité des parents à l'égard des enfants.

En outre, la médiation familiale permet de satisfaire les normes juridiques et les attentes sociales actuelles quant à la gestion du divorce.

Le rôle du médiateur consiste à offrir les conditions où les conjoints peuvent engager une discussion. Le médiateur insiste sur le fait qu'il ne peut rien faire sans les conjoints. Le dispositif d'action mis en place par les médiateurs est tout à la fois respectueux de

la volonté des conjoints et respecte les règles juridiques.

Le succès de la médiation repose sur le regard nouveau des sociétés face au divorce, sa façon de responsabiliser les parents, sa capacité à mobiliser des soutiens, la combativité des médiateurs et leur force de conviction.

La découverte de la médiation et sa promotion ont offert aux médiateurs l'opportunité de mieux répondre aux situations qu'ils rencontraient, de développer un modèle de travail innovant et de valoriser leur propre pratique.

La médiation a trouvé des soutiens dès lors qu'est apparue sa cohérence avec l'intervention de l'État en matière familiale. La vision du médiateur sur la famille correspond étroitement à celle des magistrats en charge du conflit du divorce, soucieux de promouvoir l'accord des conjoints et de dédramatiser les conflits conjugaux. Les associations des pères ont beaucoup pesé en faveur de la reconnaissance de la médiation.

Enfin, depuis une dizaine d'années, les lieux d'accueil ont été créés afin de maintenir les liens enfants-parents (avec le père en grande majorité). Ces institutions nouvelles occupent une place particulière dans le champ des pratiques d'accompagnement du divorce. Ces structures permettent les rencontres entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas. Dans 90 % des cas, les modalités des rencontres sont fixées par un juge aux affaires familiales.

Face aux parents et enfants, les professionnels se placent en retrait et le cadre offert par le lieu est l'instrument de leur travail. Ils évitent de s'imposer en tant que spécialistes auprès des parents et des enfants. La déontologie adoptée met en exergue le rôle que jouent les lieux d'accueil dans la réintroduction des règles de la société dans des situations où un enfant se trouve coupé d'un de ses parents.

En définitive, le traitement du démantèlement combine des apports distincts : le parrainage des conjoints par les magistrats, le travail des avocats, la symbolique de la médiation et l'intervention curative des lieux d'accueil.

Pourtant, le divorce n'est toujours pas « normalisé ». Il existe toujours des souffrances chez les enfants et les adultes. Il reste beaucoup à faire pour que l'idéal du divorce dédramatisé prenne enfin consistance. Pour y parvenir, les solutions proposées sont connues et elles existent : il faut que les parents acceptent de négocier de plus en plus et que les professionnels concernés favorisent le dialogue entre les conjoints et engagent, entre eux aussi, plus d'interactions.

Évelyne Rassat

CNAF - Département de l'animation de la recherche et du réseau des chargés d'études

Cet ouvrage collectif dirigé par Sébastien Fleuret et Raymonde Séchet réconcilie géographie humaine et spatiale. Il s'attache à déconstruire trois approches. La première, l'offre de santé, associe les activités sociales et sanitaires à la façon dont les structures et leurs acteurs intègrent les enjeux sociaux et territoriaux. La deuxième analyse les articulations entre le sanitaire et le social en partant des recompositions de l'offre sanitaire et des politiques hospitalières. Elle s'intéresse à la population et à ses attentes, avec un regard particulier sur les inégalités et sur les personnes les plus fragilisées : les plus jeunes et les plus âgées, handicapées, et dépendantes. Enfin, la troisième approche considère l'espace en tant qu'acteur structurant des politiques et des pratiques conduisant au bien-être. Le territoire de proximité permet la cohérence de l'action.

Tout au long de l'ouvrage, les auteurs mettent en évidence les inégalités sociales et permettent par des exemples d'expliquer leur formation. Les évolutions de l'offre de santé intègrent de fait les contraintes démographiques : le vieillissement de la population conduit les hôpitaux à transformer les maternités en maisons de retraite, la dynamique des territoires – notamment ruraux – modifie le tissu de l'offre de soins. S'enchaînent des pertes de compétence pour les personnels et pour les habitants en raison de ces restructurations. S'ensuivent des manques de cohérence liés aux complexités organisationnelles et à la multiplicité des acteurs impliqués (par exemple, les partenaires concernés dans le domaine de la petite enfance sont en même temps les directions départementales de l'action sanitaire et sociale, les communes, l'Éducation nationale, les caisses d'Allocations familiales CAF, les associations...). Or, la cohérence est nécessaire à une construction transversale de structuration territoriale.

Les transformations des attentes et du regard sur les comportements sociaux agissent sur la population : de « prise en charge », elle est devenue « citoyenne ». Elle est « accueillie », et non plus « hébergée ». L'adéquation entre les besoins des territoires, de leur population, et l'offre d'équipement se réalise progressivement. Aller au-devant des populations et des besoins, c'est permettre de développer des capacités, et de réduire ainsi les inégalités. Il en est de même de la santé : l'individu est acteur de sa santé. En illustration, on retiendra un schéma intéressant emprunté à la Mission recherche-expérimentation du ministère des Affaires sociales, du travail et de la Solidarité : les conditions de la santé se dessinent en quatre cercles concentriques. Vers le centre des cercles converge « l'état de santé ». Le premier

cercle, le plus proche, comprend l'âge, le sexe, le capital génétique, les mécanismes biologiques, le système de soins. Le deuxième cercle rassemble les comportements : alcool, tabac, exercice physique. Le troisième cercle est constitué des réseaux et des supports sociaux, des conditions de travail, du niveau d'études, de l'habitat et des transports, de l'eau et de l'hygiène du milieu, de l'emploi et du chômage. Enfin, l'environnement général – physique, chimique, socio-économique, culturel – qui fait « peu l'objet d'analyses », représente un quatrième cercle.

L'offre de soins est fortement structurée. Elle est inégalement répartie sur le territoire.

Une analyse fondée sur des études cartographiques et historiques en Indre-et-Loire et en Basse-Normandie en explique les raisons. Ces inégalités résultent des effets conjugués de la dynamique de peuplement, de l'urbanisation, des recompositions des équipements et des professionnels médicaux en fonction des besoins de la population. Les exemples montrent l'enjeu humain et les conditions de réussite : le développement d'un nouveau projet au sein d'un établissement permet au personnel et aux habitants de faire le deuil des activités anciennes et de croire à nouveau en l'avenir de l'équipement et de son territoire. La création d'un espace local de régulation est un outil permettant à l'État d'assurer la maîtrise du système.

Cet espace permet la coordination des acteurs des recompositions hospitalières (ARH) et la mise en cohérence de l'offre de soins. L'hôpital est organisé selon trois niveaux en fonction du maillage territorial hiérarchisé. Le centre hospitalier universitaire (CHU) est chargé de soigner les pathologies lourdes, avec des hautes technologies, et de former les professionnels de santé ; il se situe à l'échelle de la ville et de la région. Les centres hospitaliers accueillent, assurent le diagnostic et la prise en charge des personnes ayant des pathologies courantes. Les hôpitaux locaux assurent les soins courants, et par conventions, le suivi des personnes après hospitalisation lourde dans les CHU ou les centres hospitaliers. Mais les praticiens qui cumulent les trois fonctions hospitalières consacrent l'essentiel de leur temps aux soins courants, au détriment de la recherche et de l'enseignement. Les hôpitaux se situent entre urgence médicale et urgence sociale.

Une autre illustration met en exergue une expérience de « stress social » dans la région du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais. Les effets du chômage peuvent s'étendre de l'individu à sa famille entraînant mésententes de couples, toxicomanie des

jeunes hommes qui recherchent un apaisement, dégradation des repères sociaux. Une période de latence de cinq années est observée entre la mise au chômage et l'apparition de troubles psychiques. Toutes les familles ne réagissent pas de la même façon : se distinguent les familles précaires de celles ascendantes, qui reconstruisent un nouveau projet. La souffrance psychique apparaît comme l'un des « marqueurs » de la pauvreté. Pauvreté et chômage ont des effets négatifs sur la santé.

La lutte contre l'exclusion s'accompagne d'efforts en matière de santé publique, la santé étant condition de l'insertion. Tel est l'objectif d'un travail important de prévention à l'égard des bénéficiaires de RMI. La couverture médicale universelle (CMU) a été créée dans ce sens pour permettre l'accès aux soins des personnes non couvertes par le biais d'une activité professionnelle.

L'ouvrage consacre un place importante à la situation des sans-abri. À travers eux, l'enjeu de santé publique est mis à mal : la rue est pathogène et appelle des réponses spécifiques. Pour la population de la rue, « la désocialisation s'accompagne de modifications du rapport à l'autre, mais aussi du rapport à soi... Plus la désocialisation perdure et plus la demande de soins diminue... ». Le milieu associatif les accueille en créant des lieux de proximité et fait preuve d'une grande capacité d'innovation. Une médiation avec le milieu familial d'origine permet le retour au domicile.

Se maintenir en bonne santé est la condition du maintien de soi : c'est un enjeu social majeur. Aussi, l'accueil des sans-abri est-il organisé selon trois types de structures. Des lieux d'accueil et de soins mobilisent un réseau de proximité qui associe action sociale, solidarités et santé. Des permanences d'accueil sont organisées dans les hôpitaux pour les soins spécialisés, en particulier dentaires ; des travailleurs sociaux assurent des relais et des orientations. Des permanences internes aux hôpitaux accueillent des personnes repérées lors de leur hospitalisation.

Un autre exemple de l'amélioration collective de la santé est analysé à partir de projets de réhabilitation urbaine. Il s'agit d'« assainir » la ville par la rénovation urbaine. La juxtaposition dans un espace restreint de difficultés sociales, d'habitat dégradé, de squat, favorise les pratiques de « deal ». Des associations travaillent pour lutter contre le phénomène en impliquant les usagers de drogue et les habitants du quartier.

Des expériences de rénovation urbaine, d'assainissement des villes, de réhabilitation de logements en Amérique du Nord montrent qu'il est possible d'améliorer sensiblement l'état sanitaire des populations. Sont conjugués des efforts de décor urbain, de groupes d'intérêts de quartiers voisins et de sécurité afin d'assurer une régulation sociale.

Les transports individuels et collectifs contribuent au

développement territorial et au bien-être. Une expérience d'un réseau d'autobus à Caen est l'une des plus performantes d'Europe. Elle conjugue des services périphériques : informations sur les délais d'attente, utilisation d'un nouveau carburant – le « diesel » –, télévision intégrée (avec météo, programme culturel et vie locale) ; ergonomie à plancher bas et plat pour jeunes enfants, handicapés, personnes âgées, adéquation recherchée avec les besoins de trajets et d'emplacements des arrêts. Cette expérience intègre les attentes de la population tout en permettant la protection de l'environnement.

De la même manière est présentée une expérience d'aménagement de l'espace en Ile-et-Vilaine pour développer l'accueil de proximité des personnes âgées. Une esquisse d'organisation administrative de proximité avec les usagers intègre action sociale et territoire(s). La politique éducative est à l'origine du mouvement de territorialisation entraînant celle de l'accueil des jeunes enfants ; le département se présente comme le territoire d'action privilégié des institutions de la famille et de l'école. Le conseil général devient animateur et coordonnateur de l'ensemble des actions sociales. Mais la cohérence est difficile au niveau local en partenariat avec les CAF, l'Éducation nationale.

Dans ces projections de recompositions territoriales, on peut peut-être entrevoir les prémices d'une grande restructuration. La redistribution, la mise en cohérence de l'ensemble de l'offre de soins et d'action sociale, d'équipements, d'acteurs locaux, nationaux, et des habitants, pourraient préfigurer de nouvelles configurations territoriales intégrant l'ensemble des problématiques convergeant vers le bien-être commun.

Cet ouvrage, en quelque sorte, milite pour associer à l'avenir un rapprochement de la santé, du social et de leurs prolongements. La territorialisation intègre les dimensions sanitaires et de socialisation. Le questionnement rejoint les enjeux du développement intégré, la santé étant associée de façon omniprésente à ces enjeux.

Dès lors, d'autres champs, inexplorés dans le domaine des politiques familiales, pourraient devenir objets d'étude, supports d'actions sanitaires et sociales. La préservation de l'environnement, l'aménagement d'équipements (dont sanitaires) collectifs dans les espaces publics, ou le partenariat avec les institutions de transport, individuel et collectif pourraient être des objectifs d'action. Les chartes de qualité à caractère social et/ou sanitaire pourraient inclure, par exemple, des conditions d'objectifs environnementaux. Car le bien-être passe aussi par la gestion individuelle du patrimoine collectif.

Christiane Crépin

CNAF – Département de l'animation de la recherche et du réseau des chargés d'études

La guerre du temps. Le travail en quête de mesure

L'Harmattan, 2002, 238 pages

Cet ouvrage est le fruit d'un long travail d'observations et de recherches sur les mutations du travail en France. Pour Jean Lojkine et Jean-Luc Malétras – directeur de recherche au CNRS et directeur de la recherche à l'Institut syndical d'études et de recherches économiques et sociales –, la fin de l'ère industrielle au profit de la révolution informationnelle a totalement bouleversé la mesure du temps de travail.

Cette transformation du monde du travail, qui concerne toutes les branches économiques, casse les anciens cloisonnements entre cadres, techniciens et administratifs, transfère des activités de logistique, de secrétariat sur les opérationnels, cadres ou non, et brouille les systèmes de valeurs des salariés.

Deux conceptions diamétralement opposées s'affrontent : d'un côté, on se réfère au temps homogène, séquentiel, prévisible du travail industriel mesuré par le chronomètre ; de l'autre, on est confronté à un temps hétérogène, discontinu, aléatoire, imprévisible de l'innovation, de la recherche, de la prise de décision, de l'autonomie et de l'initiative.

Paradoxalement, les directions d'entreprise reconnaissent le caractère non prédéterminé du temps de travail des salariés qui disposent d'une autonomie de plus en plus forte, mais en même temps, elles continuent à mesurer leurs charges de travail à « l'ancienne » en quantifiant le volume d'heures nécessaires pour réaliser un produit ou un service.

Ainsi, dans le cadre de la mise en place de la réduction du temps de travail (RTT), les directions d'entreprise invoquent l'impossibilité de faire entrer les cadres dans un horaire collectif prédéterminé, mais elles continuent à déterminer leur charge de travail en utilisant les instruments de mesure de productivité, en additionnant des heures de travail standardisées. Cela se traduit par des délais imposés en fonction de prix négociés avec les clients ou en fonction d'objectifs, de socles de services affichés, et non en fonction de la complexité du travail. C'est ce que les auteurs appellent la « guerre du temps » : le temps du travail réel, de plus en plus complexe, est de moins en moins mesurable par les anciens outils de gestion.

À partir de cette remise en cause des mesures du temps de travail, J. Lojkine et J.-L. Malétras soulignent plusieurs constats :

- la révolution industrielle est achevée. On est dans l'ère de la révolution informationnelle. Les méthodes d'évaluation du travail de l'ère

Taylorienne sont donc obsolètes ;

- le salarié d'aujourd'hui, polyvalent, fait l'expérience des surcharges de travail provoquées par la logique de la rentabilité ;
- la logique de décentralisation, de mise en réseau, de liaisons horizontales facilitant la coopération entre métiers et fonctions cloisonnés, se heurte à la logique gestionnaire qui continue d'évaluer la productivité du travail informationnel comme s'il s'agissait d'un travail de fabrication industrielle ;
- la transformation des processus économiques génère des changements sociaux et professionnels importants ;
- pour développer l'innovation, dans un monde professionnel et social de plus en plus complexe, la seule méthode de réussite reste le renouvellement du dialogue social.

Pour analyser ces phénomènes, J. Lojkine et J. L. Malétras s'appuient notamment sur des observations réalisées dans deux établissements d'un groupe électronique, très marqué par l'utilisation des nouvelles technologies. Ces deux établissements ont été choisis en raison du travail de traitement complexe de l'information qui s'y déroule soit sous la forme d'ingénierie informatique, soit sous la forme de l'étude, de la conception et du développement de radars.

L'étude porte sur l'opposition de deux systèmes de mesure de la RTT : l'un favorise l'autonomie du personnel, invité à déclarer son temps de travail, alors que l'autre généralise le pointage. Tout l'enjeu de ces accords réside dans la mesure du temps. Celle-ci se trouve bouleversée par l'usage des nouvelles technologies de l'information (NTIC), le travail « informationnel » demeure difficilement quantifiable, il bouleverse les structures hiérarchiques. L'autonomie des salariés ainsi renforcée devient alors de moins en moins conciliable avec une organisation taylorisée du travail.

Les problèmes issus de ces nouvelles organisations du travail ne concernent pas seulement les cadres mais également le personnel « d'exécution ». Comment évaluer la productivité informationnelle ? La non-prise en compte de l'évolution des tâches, des métiers et donc de l'organisation aboutit à une crise des relations sociales au sein de l'entreprise. Les auteurs précisent également que la polyvalence est fréquemment mal délimitée et mal définie faute d'un réel débat dans l'entreprise sur le calcul des charges de travail et sur leur répartition.

Autre résultat marquant de cette recherche, J. Lojkine et J.-L. Malétras soulignent une imbrication nouvelle

entre travail et vie familiale : la qualité de la vie familiale semble être privilégiée par un nombre important de salariés. Ceux qui s'affirment les plus partisans d'une réduction du temps de travail tiennent à marquer simultanément leur intérêt voire leur « plaisir au travail ». La tension porte plutôt entre intérêt au travail et implication dans l'entreprise. Les organisations syndicales ont, elles aussi, du mal à s'adapter à ces mutations engendrées par les

NTIC. Elles doivent renouveler leurs préconisations et les instances représentatives du personnel pourraient être amenées à évoluer. Les auteurs concluent sur la nécessité d'entamer une nouvelle réflexion sur les usages des NTIC et sur leurs conséquences sur l'organisation du travail.

Catherine Vérité

Recherches et Prévisions

Appel à articles, notes et comptes rendus de lectures

La revue Recherches et Prévisions publie des articles, des notes et des comptes rendus de lectures concernant le champ familial et social : modes de vie, politiques publiques, acteurs et institutions.

Pour les modalités : voir page 125.